

De nouveaux décrets d'application des dispositions RH la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique ont été publiés.

Des décrets d'application des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique, qui avaient été examinés par les instances nationales de dialogue social avant la crise sanitaire, ont été publiés début mai.

** Personnes en situation de handicap*

- le **décret n°2020-523 du 4 mai 2020** prévoit des dispositions en faveur des personnes en situation de handicap : portabilité des équipements et dérogations aux règles normales des voies d'accès à la fonction publique.

- le **décret n°2020-530 du 5 mai 2020** précise les conditions de titularisation des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage et le **décret n°2020-569 du 13 mai 2020** indique les modalités dérogatoires de promotion en faveur des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (expérimentations)

** Télétravail*

- le **décret n° 2020-524 du 5 mai 2020** détermine notamment les modalités de recours ponctuel au télétravail et ajoute une dérogation à la quotité de télétravail en cas de situation exceptionnelle.

** Egalité Femmes / Hommes*

- le **décret n°2020-528 du 4 mai 2020** définit les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle (les premiers plans devant être élaborés au 31 décembre 2020 au plus tard).

** Congé parental et disponibilité*

- le **décret n°2020-529 du 5 mai 2020** modifie certaines dispositions relatives au congé parental et à la disponibilité, précisant notamment les modalités du maintien des droits à l'avancement.

** Centre de gestion et CNFPT*

- les décrets **n°2020-554** et **n° 2020-255** du 11 mai 2020 modifient certaines dispositions relatives aux centres de gestion (constitution de centres interdépartementaux de gestion notamment) et au CNFPT.